

# AGENCE IMMOBILIERE DU TIGNET

Agence Immobilière de l'Arrière Pays Grassois

## BAREME D'HONORAIRES AU 17 OCTOBRE 2019

### Ventes d'immeubles à usage d'habitation

<b>Mandat de vente « sans exclusivité »</b>	<b>Mandat de vente « avec exclusivité »</b>
5 % avec minimum de 6000 euros T.T.C.	4 % avec minimum de 5000 euros T.T.C.

*Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %.*

Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.